

Prêtrise et célibat

Le Symposium international sur le sacerdoce, au service de la loi et non de l'Esprit

Rufo González

"Le célibat n'est ni touché ni remis en question". Cette déclaration figure en tête d'un article de José Beltrán, directeur du magazine *Vida Nueva*, dans le journal *La Razón*, édition numérique (20-02-2022 | 09:21 H). Son affirmation s'appuie sur le symposium international "Vers une théologie fondamentale du sacerdoce", dirigé par la Congrégation pour les évêques et le Centre de recherche et d'anthropologie des vocations du 17 au 19 février 2022 au Vatican. Voici comment le chroniqueur s'exprime : "Ni aujourd'hui ni dans un avenir proche, la porte ne semble ouverte aux prêtres mariés, du moins dans le rite catholique latin, ce qui est un fait dans les 23 branches orientales en communion avec Rome. Benoît XVI a été le seul à se donner une licence en 2009 en admettant à la prêtrise des ministres anglicans convertis et précédemment mariés. Cette exception ne sera pas prolongée.

Son argument se fonde sur les paroles du Pape lors de la session inaugurale : "Le célibat est un don que l'Eglise latine préserve". Le Pape, écrit-il, "avec une subtile fermeté est venu confirmer sa position de ces dernières années". Le pape dit seulement que "le célibat est un don que l'Église latine préserve". Une affirmation que personne ne nie, mais qui s'applique à toutes les Églises chrétiennes. Tous "préservent le don du célibat". Il est censé s'agir d'un célibat facultatif, et non d'un "célibat obligatoire" pour certains ministères. Sur ce point, il y a beaucoup de désaccords.

Il souligne les propos du Pape selon lesquels "on ne peut être célibataire de n'importe quelle manière". De même pour être chrétien. Tout don de Dieu (vocation baptismale ou plus spécifique) "pour être vécu comme un moyen de sanctification, exige des relations saines, de véritable estime et de bonté profondément enracinées dans le Christ". Sans amis et sans prière", a-t-il souligné, "le célibat peut devenir un fardeau insupportable et un témoignage contraire à la beauté même du sacerdoce". On peut dire la même chose de la vocation au ministère, ou même de la vocation chrétienne. Sans communauté et sans prière, on n'est pas chrétien.

Je présume que le pape adresse son discours sur le sacerdoce ministériel à tous les prêtres de l'Église universelle : occidentale et orientale. Les "quatre vicinités" dont il parle sont très utiles à tous. Dire que seule l'Église latine "préserve le célibat" me semble être une inexactitude ou une frivolité ecclésiale intéressée. Toute Église d'origine évangélique accepte le célibat pour le bien du royaume des cieux comme un don à préserver. La différence réside dans l'imposition. Ce qu'il faut analyser, ce sont les raisons de la loi romaine. Pour voir si elles sont valables aujourd'hui sous tous les aspects à prendre en compte.

L'article cite le livre du cardinal Sarah avec le pape émérite, sans dire un mot de la thèse qu'il défend. Une thèse ouvertement contraire à Vatican II : " pour le prêtre, le célibat n'est pas un " supplément spirituel " bienvenu à la vie du prêtre. Une vie sacerdotale cohérente exige ontologiquement le célibat " (*Des Profondeurs de nos cœurs*, p. 79-80). Vatican II affirme le contraire : le célibat " n'est certainement pas requis par la nature même du sacerdoce, comme il ressort de la pratique de l'Église primitive (1 Tm 3, 2-5 ; Tt 1, 6) et de la tradition des Églises orientales " (PO 16). Ce livre est un non-sens par rapport à la doctrine chrétienne. J'en ai fait la démonstration dans les 26 commentaires hebdomadaires que j'ai consacrés à ce livre sur le blog DR, "*Atrévete a orar*" (du 10 septembre 2020 au 28 mai 2021).

« Quand Sarah parle de "célibat indispensable", il est en conflit avec la doctrine de l'Église", comme le souligne expressément le théologien brésilien Antonio José de Almeida dans une interview à *Vida*

Nueva : "Si le célibat était nécessaire, nous n'aurions pas de prêtres mariés de rite oriental dans l'Église catholique". Même la constitution apostolique *Anglicorum coetibus* de Benoît XVI n'aurait pas admis les prêtres mariés souhaitant continuer à exercer le ministère, ce qui était déjà prévu dans l'encyclique *Sacerdotalis Coelibatus* de Paul VI. Le décret *Presbyterorum ordinis* de Vatican II indique clairement que le célibat n'est pas une exigence de la nature même du sacerdoce. Quand Sarah parle de "célibat indispensable", il est en conflit avec la doctrine de l'Église. Hérésie ou délire ? » (Interview dans *Vida Nueva*. 28.09.2020).

"C'est une erreur théologique monumentale", écrit le théologien espagnol Bernardo Pérez Andreo, dans son blog RD (*Rara Temporum*), dans un article intitulé : "Sacerdoce sans célibat. Le sacerdoce ministériel au service du sacerdoce royal du Christ". Deux paragraphes concrétisent sa pensée :

a. Il a été écrit dans un livre (*Desde lo más hondo de nuestros corazones*, publié par la maison d'édition de l'Opus Dei, Ediciones Palabra, 25 février 2020) qu' " il existe un lien ontologique-sacramental entre le sacerdoce et le célibat ". Ainsi dit, c'est une faute théologique énorme. En tout cas, ce ne serait rien d'autre que la réflexion pieuse d'un fondamentaliste à l'ancienne sans formation théologique sérieuse, plutôt superficielle, issue d'un séminaire du XIXe siècle, si ce n'était que l'auteur est un prêtre de l'Église qui se présente pour remplacer le pape actuel. Il faudrait donner une leçon d'histoire, d'abord, et ensuite de théologie, même en recourant au Magistère ecclésial le plus important que nous ayons dans le Concile Vatican II..."

b. "La question du célibat est différente de celle du sacerdoce, car elle est plus ancienne, beaucoup plus ancienne, mais plus liée aux laïcs qu'aux clercs. L'existence de vierges consacrées est connue depuis l'Antiquité et, avec le monachisme, le célibat est apparu comme une option de vie radicale, mais non liée au sacerdoce. Ce n'est qu'à partir de Saint Ambroise et Saint Augustin que nous commençons à voir un lien entre le sacerdoce et le célibat. Il n'y a donc pas de lien ontologique-sacramental entre l'un et l'autre. À tel point que la tradition orientale, plus ancienne à bien des égards que la tradition occidentale, ne connaît pas cette unité. Le célibat peut magnifier le prêtre, mais il n'est pas quelque chose d'essentiel à sa fonction, c'est pourquoi il est si difficile d'expliquer théologiquement que le célibat est quelque chose d'essentiel au sacerdoce, car il s'agit d'une question ecclésiastique, non théologique, et encore moins de droit divin. Ce que l'Église inclut, l'Église l'enlève, dans ce cas le Pape. Par conséquent, François peut permettre l'ordination d'hommes ou de femmes mariés, car c'est une question d'organisation ecclésiastique" (Religió Digital 14.01.2020).

"François a rendu visible sa continuité avec le magistère de ses prédécesseurs dans l'exhortation *Querida Amazonia*. Dans ce texte, il fait remarquer que l'eucharistie et la confession ne peuvent être "reçues que dans le sacrement de l'ordre sacerdotal". Il s'agit de questions différentes : le célibat et le lien entre l'eucharistie-confession et "l'ordination sacerdotale". Sur le célibat, le pape est resté silencieux. Un silence qui ne cadre pas avec l'hypothèse de ce qui a été approuvé par le Synode, que le Pape dit ne pas avoir l'intention de "remplacer ou répéter". Il est vrai qu'il n'a pas ratifié la proposition d'ordonner des hommes mariés. La loi, sous la pression des conservateurs, semble l'emporter sur la liberté de l'Esprit dont jouissent les plus de vingt Églises non catholiques romaines, telles que les Églises copte, melkite, maronite, éthiopienne, grecque byzantine, arménienne, syriaque, chaldéenne... On y trouve des prêtres mariés et célibataires, tous catholiques comme ceux de l'Église romaine. Et "tout aussi méritants", souligne Vatican II (PO 16)